

COMMUNE D'ANNEVILLE-AMBOURVILLE

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET BUDGET PRIMITIF 2019

BUDGET COMMUNE

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune d'Anneville-Ambourville (www.anneville-ambourville.fr)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes ou de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 07 mars 2019 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Départemental, de la Métropole ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune; de l'autre, la section investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Location de la salle des fêtes, des loyers communaux, des terrains communaux, cantine scolaire, bail civil, contrat de forage, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat).

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 1 556 617.55 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations.

Les salaires 2019 représentent 561 700.00 €.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 1 556 617.55 €.

b) Les principales recettes et dépenses de la section :

RECETTES	BP 2018 (pour mémoire)	CA 2018	BP 2019
13 - Atténuations de charges	2 000.00 €	13 250.99 €	2 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	70 500.00 €	119 333.73 €	170 000.00 €
73 - Impôts et taxes	597 000.00 €	635 679.74 €	609 499.00 €
74 - Dotations et participations	106 000.00 €	135 978.60 €	109 500.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	31 500.00 €	29 358.01 €	29 000.00 €
76 - Produits financiers	14 459.00 €	14 459.00 €	12 878.00 €
77- Produits exceptionnels		45 429.93 €	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	762 741.65 €	762 741.65 €	623 740.55 €
TOTAL GENERAL	1 584 200.65 €	1 756 231.65 €	1 556 617.55 €

Commentaires :
EN RECETTES

- Au chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses », l'augmentation importante de cette ligne budgétaire s'explique par l'attente de redevances de contrat de bail civil.
- Au chapitre 73 « Impôts et taxes », une taxe supplémentaire sur la consommation finale d'électricité est attendue.
- Au 002 « Excédent de fonctionnement », la somme est inférieure à l'année passée car nous avons 284 995.46 € de restes à réaliser en dépense d'investissement (RAR 2018).

La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2019 restent les mêmes que l'année précédente.

- Taxe d'habitation : 6.94 %
- Taxe foncière sur bâti : 19.01 %
- Taxe foncière sur non bâti : 27.69 %

Les dotations de l'Etat :

A la date du vote du budget, les montants pour 2019 ne sont pas connus.

Nous avons minimisé ces dotations.

DEPENSES	BP 2018 (pour mémoire)	CA 2018	BP 2019
11 - Charges à caractère général	530 700.00 €	364 569.62 €	481 700.00 €
12 - Charges de personnel	550 700.00 €	493 620.05 €	561 700.00 €
14 - Atténuation de produits	2 000.00 €	1 814.00 €	2 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	101 600.00 €	83 845.56 €	98 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	18 500.00 €	9 410.15 €	17 500.00 €
042 - Opération d'ordre		43 507.20 €	
022 - Dépenses imprévues	19 883.65 €		20 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	360 817.00 €		375 717.55 €
TOTAL GENERAL	1 584 200.65 €	996 766.58 €	1 556 617.55 €

Commentaires :EN DEPENSES

- Au chapitre 11 « Charges à caractère général », regroupant les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes, une légère baisse par rapport au BP 2018 liée à des restrictions dans certains postes afin de faire des économies.
- Au chapitre 12 « Charges de personnel », une hausse liée au changement de grade d'un nombre important d'agents communaux ainsi qu'une augmentation à l'article 6413 personnel non titulaire.

III. La section d'investissement**a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en recettes : Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions en lien avec la construction du local périscolaire et les travaux de rénovation de l'Eglise...).
- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

b) Les principales recettes et dépenses de la section :

RECETTES	BP 2018 (pour mémoire)	CA 2018	RAR 2018	BP2019
001 - Excédent d'investissement	28 376.85 €	28 376.85 €		
021- Virement de section fonctionnement	360 817.00 €			375 717.55 €
024 -- Produits des cessions				4 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert (Amortissement)	43 507.20 €	43 507.20 €		
041 - Opérations patrimoniales	40 814.00 €	40 813.60 €		
10 - Dotations diverses	30 000.00 €	28 495.75 €		15 000.00 €
1068 - Excédent de fonctionnement affecté	138 462.54 €	138 462.54 €		85 938.19 €
13- Subventions d'investissement	319 054.00 €	87 172.76 €	224 292.24 €	9 780.00 €
165 -- Dépôts et cautionnements reçus				488.00 €
27- Autres immobilisations financières	35 129.00 €	35 130.04 €		36 710.00 €
20 -- Immobilisations incorporelles		3 120.00 €		
TOTAL GENERAL	996 160.59 €	405 078.74 €	224 292.24 € + 527 633.74 € = 751 925.98 €	

Commentaires :
EN RECETTES

- Au chapitre 13 « Subvention d'investissement »

Les RAR (Recettes d'investissement) s'élèvent à 224 292.24 €

Les subventions accordées pour la construction du local périscolaire sont :

DETR : 109 554.00 € - aucun acompte reçu en 2018

Département : 87 500.00 € - acompte reçu d'un montant de 50 123.95 € en 2018

CAF : 50 000.00 € - acompte reçu d'un montant de 22 054.54 € en 2018

Métropole Rouen Normandie : 44 204.17 € - acompte reçu d'un montant de 14 994.27 € en 2018

Réserve parlementaire : 10 000.00 € aucun acompte reçu en 2018

Subventions prévues pour Travaux Eglise :

Métropole Rouen Normandie : 10 411 € aucun acompte reçu en 2018

DEPENSES	BP 2018 (pour mémoire)	CA 2018	RAR 2018	BP2019
001 – Report section d'investissement				25 234.97 €
020 - Dépenses imprévues	25 600.00 €			19 591.48 €
041 - Opérations patrimoniales	40 814.00 €	40 813.60 €		
20 - Immobilisations incorporelles	45 167.79 €	2 962.80 €		10 000.00 €
21- Immobilisations corporelles	70 500.00 €	32 626.77 €	11 123.53 €	231 000.00 €
10- Dépenses exceptionnelles				5 616.07 €
16 – Dépôt et cautionnement reçu	800.00 €	800.00 €		488.00 €
27- Autres immobilisations financières	43 507.20 €	43 507.20 €		
204 – Subventions d'équipement versées	40 000.00 €			87 000.00 €
23 - Immobilisation en cours	729 771.60 €	344 648.37 €	273 871.93 €	88 000.00 €
TOTAL GENERAL	996 160.59 €	465 358.74 €	284 995.46 €	466 930.52 €
				+ = 751 925.98 €

Commentaires : EN DEPENSES

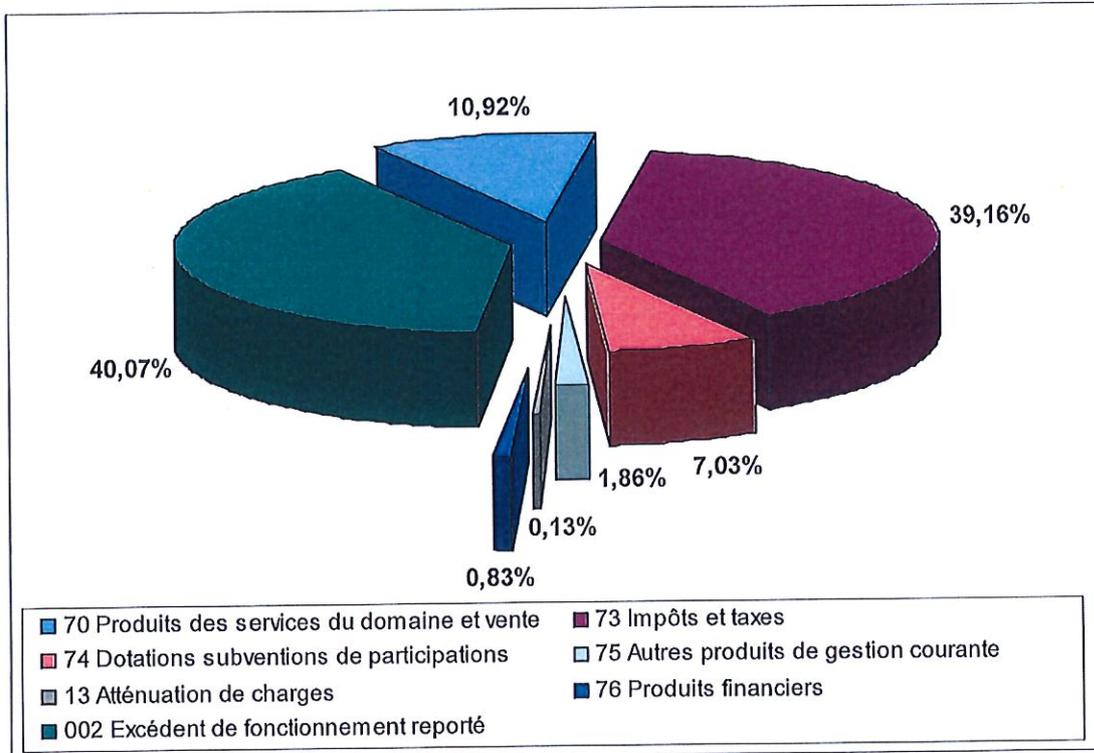
Les RAR (dépenses investissement) s'élèvent à 284 995.46 € dont 273 871.93 € pour la construction du local périscolaire et 11 123.53 € pour les travaux d'église tranche 4.

- Au chapitre 20 « immobilisations incorporelles »
Prévision en vue d'une étude pour le futur local technique
- Au chapitre 204 « subventions d'équipement versées »
Effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public par la Métropole Rouen Normandie
- Au chapitre 21 « immobilisations corporelles »
Achat d'un terrain pour créer une réserve foncière dans le centre du village
Achat de matériel informatique à l'école ainsi qu'à la mairie
Acquisition d'une nouvelle tondeuse
- Au chapitre 23 « Immobilisation en cours »
Les travaux de l'Eglise de rénovation 5^{ème} tranche dont la prévision s'élève à 50 000.00 €

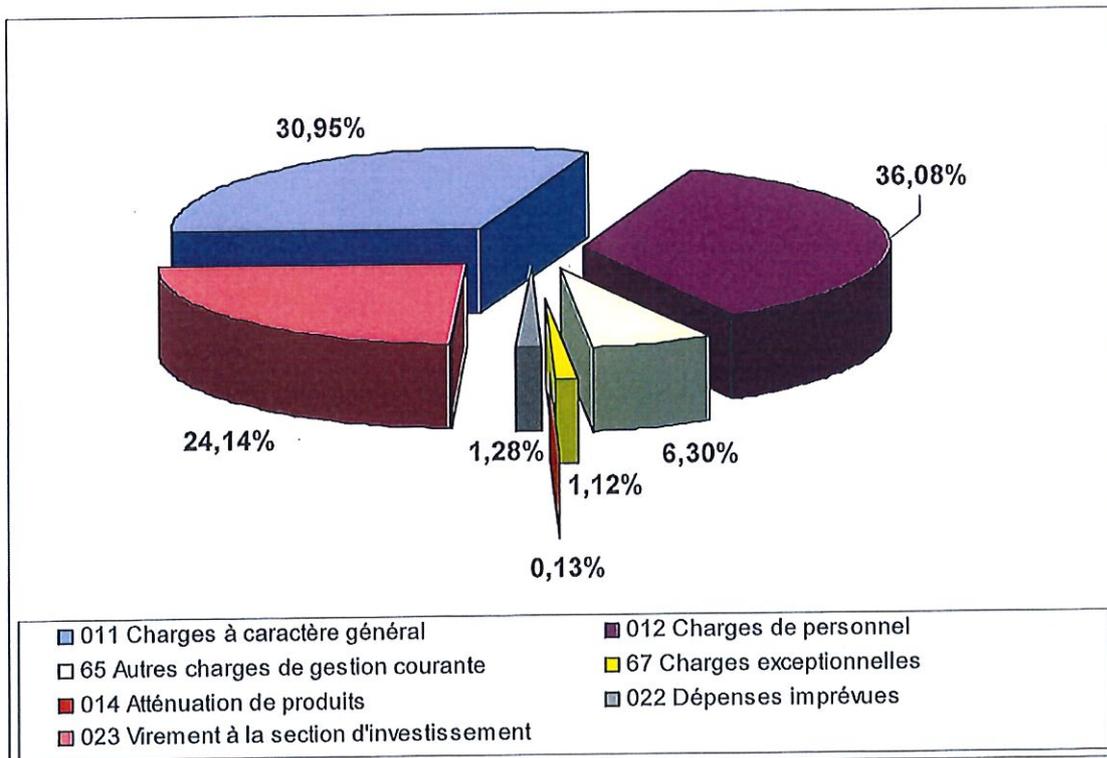
IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

FONCTIONNEMENT 1 556 617.55 €

Recettes

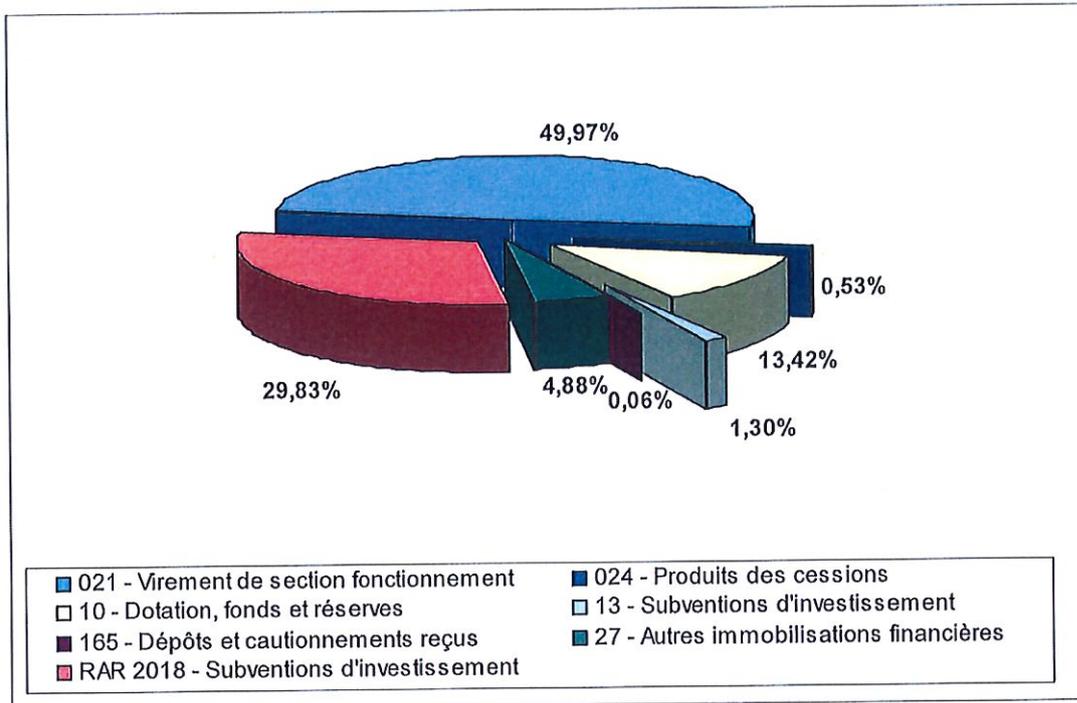


Dépenses

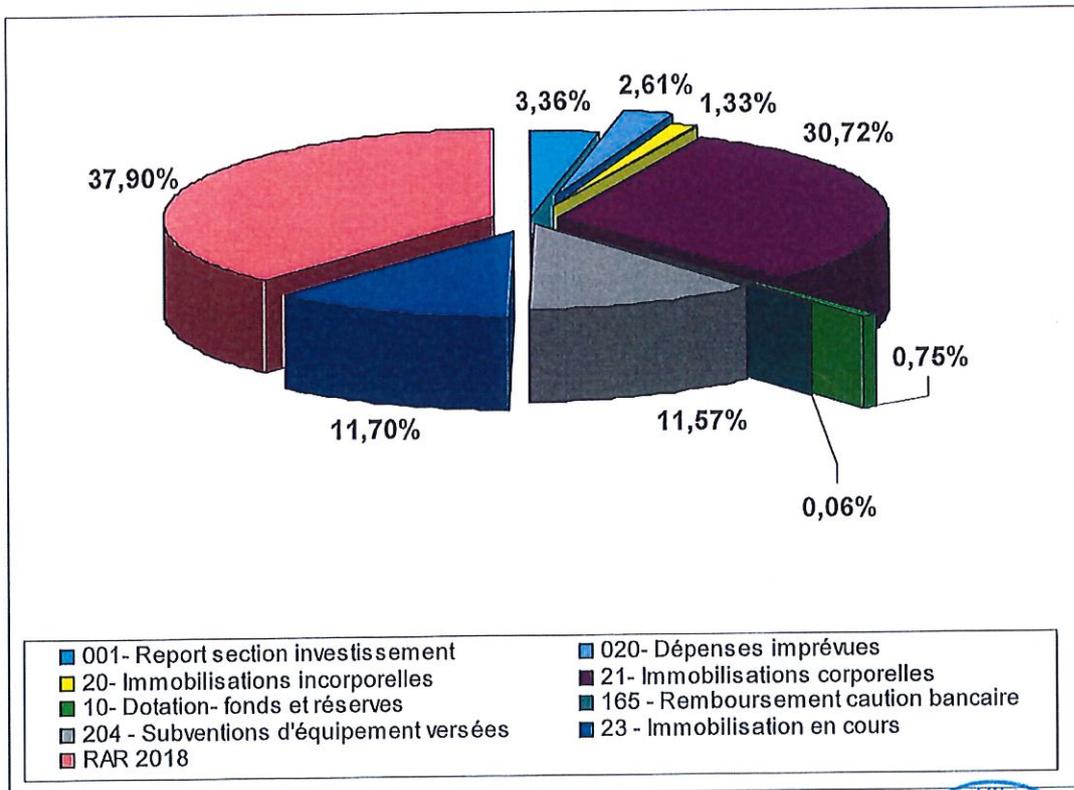


INVESTISSEMENT 751 925.98 €

Recettes



Dépenses



Le Maire,

Eric LEFEBVRE

